

SÉANCE DU 25 Mai 2020

Procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection d'un Maire et de quatre adjoints

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq Mai, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RULLY proclamés par le bureau électoral, à la suite des opérations de vote du 15 mars deux mille vingt se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, en date du 20 Mai deux mille vingt, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Marc PLASMANS-Maire qui, après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et à déclarer installer :

Madame Karine HEURTEUR (224 voix)
Madame Isabelle GARDINIER (224 voix)
Monsieur Lionel ORCEL (224 voix)
Madame Sophie DURAND (224 voix)
Monsieur Thomas POLLET (223 voix)
Monsieur Guillaume DE CHEVIGNY (223 voix)
Madame Agathe DUCHAUFFOUR (221 voix)
Madame Viviane SEGERS (221 voix)
Monsieur Martial DUBAT (221 voix)
Monsieur Marc PLASMANS (220 voix)
Monsieur Bertrand SEGARD (220 voix)
Monsieur Pierre-Charles POUETO (218 voix)
Madame Viviane TONDELLIER (214 voix)
Monsieur Jean SIROT (210 voix)
Madame Sophie TORDEUR (204 voix)

Monsieur Bertrand SEGARD le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi Madame Sophie DURAND pour secrétaire

Madame Karine HEURTEUR et Monsieur Marc PLASMANS sont désignés assesseurs

ELECTION DU MAIRE

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|--|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : | 15 |
| A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : | 0 |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés | 15 |
| Majorité absolue | 8 |

A obtenu

Madame Viviane TONDELLIER : 15 voix

Madame Viviane TONDELLIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

DETERMINATION DU NOMBRES DES ADJOINTS

Madame Le Maire informe le Conseil qu'en vertu de l'article L.2122-2 du C.G.C.T, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe à quatre le nombre des adjoints.

ELECTIONS DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Viviane TONDELLIER élue Maire, à l'élection du premier adjoint

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|--|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne | 15 |
| A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral | 0 |
| Bulletins blancs | 1 |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés | 14 |
| Majorité absolue | 8 |

A obtenu

Madame Karine HEURTEUR : 14 voix

Madame Karine HEURTEUR ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|--|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne | 15 |
| A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral | 1 |

| | |
|---|----|
| Bulletins blancs | 1 |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés | 13 |
| Majorité absolue | 8 |

A obtenu

Madame Sophie TODEUR : 13 voix

Madame Sophie TORDEUR ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|--|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne | 15 |
| A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral | 0 |
| Bulletins blancs | 1 |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés | 14 |
| Majorité absolue | 8 |

A obtenu

Monsieur Marc PLASMANS : 14 voix

Monsieur Marc PLASMANS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|--|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne | 15 |
| A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral | 0 |
| Bulletins blancs | 1 |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés | 14 |
| Majorité absolue | 8 |

A obtenu

Madame Sophie DURAND : 14 voix

Madame Sophie DURAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installé.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire, demande la participation des membres du conseil municipal pour la nouvelle distribution de masque qui aura lieu prochainement

Fin de séance à 21h30
Prochain conseil le 02 Juin 2020